



Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS
Tél : 02 41 25 49 60 - fax : 02 41 25 49 61 - courriel : udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

La Secrétaire Générale

Communiqué

Les syndicats du transport routier ouvrent une brèche dans les ordonnances.

À l'issue d'une négociation entre patronat et syndicats des transports, un accord a été trouvé qui interdit de renvoyer dans l'entreprise la négociation de diverses primes (qui peuvent représenter plus de 1000 euros par mois pour un conducteur) jusque-là négociées par la branche.

Ce transfert de la branche à l'entreprise était prévu en application des ordonnances « loi Travail ».

Même si, par deux fois en dix lignes, le communiqué de la ministre du travail et de celle chargée du transport tente d'expliquer que cet accord s'est fait « dans le respect de l'esprit des ordonnances », tout le monde comprendra que ce que le gouvernement a été contraint de céder ouvre une brèche dans les ordonnances et montre à quel point ce gouvernement est faible et craint la mobilisation des salariés.

« C'est une victoire indéniable pour les salariés qui ont mené ce combat », se félicite Patrice Clos, secrétaire général de la fédération FO Transports.

D'ailleurs le quotidien patronal « Les Échos » de ce matin ne s'y trompe pas. Il titre : « Routiers : l'accord ouvre une brèche dans la loi travail »

C'est un encouragement considérable pour partout, dans les entreprises, les établissements, construire le rapport de force pour exiger le retrait des ordonnances et en finir avec la politique d'austérité et d'agression des conquêtes sociales de ce gouvernement.

Réussissons le 10 octobre ! Réunissons les salariés dans les bureaux, les ateliers, les établissements, établissons nos cahiers de revendications.

Les routiers l'ont montré, nous pouvons faire reculer le gouvernement !

Angers le 6/10/2017

Catherine ROCHARD
Secrétaire Générale

